

Commune de BIOLLET

Conseil municipal

Mardi 28 novembre 2023 - 20h

Présents : D. Saby , S. Poughon, A. Darvenne, Christophe Poughet, B. Cherbouquet, K. Chaffreix, E. Chaffraix, C. Chambon, Christian Gomot, : Clémence Poughet.

Absent excusé : JP Touveron.

1-Demande de subvention du RPI pour voyage à Paris

Les écoles de Charensat et d'Espinasse organisent un voyage de 5 jours à Paris. Le budget nécessaire s'élève à 13 200€.

Plan de financement :

- Participation des familles : 2 600€
- A.P.E : 4 000€
- Coopérative scolaire : 2 100€

Il manque 4 500€ ; une demande écrite a été faite aux trois Mairies du RPI pour une participation à hauteur de 1 500€ chacune.

Délibération : oui à l'unanimité pour l'accord de subvention.

2 – Mise sous alarme de la Guinguette

Dossier traité par Claude Chambon :

Un système de protection est devenu indispensable.

Le groupe Spara Protection, filiale associée à Groupama (assureur de la commune), propose un devis pour un équipement complet, avec liaison à la Gendarmerie.

- *Coût installation* : 149€
- *Abonnement mensuel de télé-protection* : 58€/mois.

Délibération : oui à l'unanimité pour signer le devis. Voir pour participation du gérant.

3 – Convention Association Protectrice des Animaux

La convention de fourrière pour les animaux errants arrive à échéance le 31 /12 / 2023.

Ces animaux peuvent être amenés à l'APA par les agents municipaux ou les particuliers.

La prestation prend en compte :

- L'hébergement au refuge
- La nourriture
- Les soins vétérinaires
- La vaccination
- L'identification
- La recherche de propriétaire
- La tenue du registre des entrées/sorties de la fourrière.

Coût annuel : 166€

Délibération : oui à l'unanimité.

4- Programme voirie 2024

Devis route traversée de Boulard : 21 474€
2 jours d'emplois partiels : 6 500 €

Total : 27 974€

Subventions à solder : FIC 2021 2 690€
FIC 2022 5493€

Part communale pour budget 2024 **19 791€**

5 – Demandes FIC et DETR 2024

Devis SIV demandés pour : **TERMES** route de chez Vialle : 53 565€
PUY PELAT : 37 916€

TOTAL : **91 481€** de travaux

Demande FIC 2024 (40%) + DETR (2024) (30%) : - 64 037€ de subventions

Reste à charge commune : **27 444€**

Délibération demande du FIC 2024 pour 91 481€ de travaux : **oui à l'unanimité**

Délibération demande DETR 2024 pour 91 481€ de travaux : **oui à l'unanimité**

Remarques :

Devis demandés également pour routes à prévoir : Martinon (21 402€) ; Condobeix (37 680€).

Route de la Garenne prévue en attente de décision de priorité à voir pour travaux 2025.

Traversée du Bost : en attente de fin de travaux au Monastère.

Deux projets FIC possibles, voir périmètre du FIC.

Demande DETR/DSIL salle des fêtes en 2025 (voir plus loin).

6 – Ralentisseurs à Charinges

Deux plateaux ralentisseurs sont prévus pour la traversée de Charinges pour pose en 2024. Ce seront deux plateaux de 8m de long.

Devis ralentisseurs SIV de Menat : 5 500€ HT

Devis signalisation MIC SIGNALOC : 787,44€ HT

TOTAL : **6287,44€ HT**

Subvention AMENDES DE POLICE 2024 : 4 715,88€ (75%)

Reste à charge commune : 1571,86€ HT

Délibération acceptation devis du SIV et MIC SIGNALOC : **oui à l'unanimité.**

Délibération demande subvention au titre des amendes de police : **oui à l'unanimité.**

7 – Délibération pour la télétransmission des actes au titre du contrôle de légalité

Au 1^{er} janvier passage à un nouveau mode de comptabilité des Mairies M57 (en remplacement de la M14) en particulier pour le budget et traitement des factures, payes...

La télétransmission des actes (délibérations, DM, documents d'urbanisme...) va devenir obligatoire.

Délibération pour autoriser la télétransmission : oui à l'unanimité.

8 – Prime de pouvoir d'achat

Une prime de pouvoir d'achat peut être attribuée par les employeurs de la fonction publique pour les agents titulaires. 6 sont concernés pour Biollet.

C'est une prime annuelle exceptionnelle compte-tenue de l'inflation.

Son attribution et son montant maximal puis au prorata des heures effectuées sont décidés par le Conseil Municipal sur délibération.

Voir les calculs possibles pour chaque agent.

Délibération : oui à l'unanimité sur une prime calculée au prorata du service effectué.

9 – Dossier éclairage public

Point de Claude Chambon.

Faire un état des lieux des lampes qui ne servent pas. Claude et Christophe s'en occupent.

On attend une réponse du second dispositif « Fond vert ».

Voir pour éclairage éventuel les samedis soirs vers la salle des fêtes.

10 – Vente du terrain C 640

Le terrain C 640 en sortie du bourg est toujours en vente au prix de **16 000€**. M et Mme Wombacher s'étant désistés pour raisons de santé.

7 propositions d'achat ont été reçues en Mairie depuis une semaine.

Les contraintes fortes imposées par les Bâtiments de France pour la construction d'une maison sont mentionnées aux éventuels acheteurs pour qu'ils soient prévenus. **Même si le terrain est constructible (CU accordé) la demande de permis est soumise à l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France.**

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée. On maintient le prix de vente à **16 000€**.

11 – Renouvellement convention adhésion au service santé du centre de gestion

Pour 2024 à 2026.

Délibération : oui à l'unanimité.

12 – Salle des fêtes

- Le frigo du garage a lâché : **une armoire frigo professionnelle de 600L** a été achetée à Metro et sera placée dans la cuisine de la salle.
- Suite aux demandes des utilisateurs, une nouvelle répartition du matériel de cuisine est effectuée. Il sera laissé dans la salle **100 assiettes, 100 verres ballons et 100 couverts** et divers ustensiles qui feront l'objet du nouvel état des lieux (annexe) signé par Christian GOMOT.
Pour les manifestations à plus de 100 personnes, il pourra être emprunté du matériel supplémentaire sur demande.
- TRAVAUX - toit et isolation :
 - ✓ Les Devis de réfection du toit en tuile ont été reçus.
 - ✓ Un **devis d'isolation complémentaire des combles** est en cours.

A la réception, il faudra **choisir les devis et effectuer demandes DETR/DSIL (et voir ADEME/REGION) pour 2025 et arriver à 80% de subventions (maximum réglementaire).**

- ✓ Proposition du Maire pour une réflexion autour de l'aménagement de la cuisine :

En partenariat avec les associations (à réunir) une réflexion est à mener jusqu'en 2026 pour aménager correctement la cuisine. Celle-ci n'est pas aux normes, totalement exiguë pour préparer les plats, faire la vaisselle, le bar prend trop de place sur la salle, les allers et retours avec des plats dans les garages défient toutes les règles d'hygiène... Il faut arriver à une structure sans le garage et mieux aménagée.

Des propositions et des échanges vont être proposées aux associations pour que cette réflexion et peut être les études qui en découlent soient participatives pour que ce soit l'affaire de tous les utilisateurs.

Bien sûr les contraintes budgétaires ne permettent pas de faire ce qui serait sans doute l'idéal : supprimer les garages et faire une extension en largeur sur le côté jusqu'à la porte de secours pour y mettre la cuisine.

Une solution moins coûteuse et peut être aussi pratique serait peut-être une extension sur la façade avant à gauche la porte d'entrée pour créer la cuisine avec tout l'électroménager et laisser la cuisine actuelle en plan de travail, préparation des plats et services du bar.



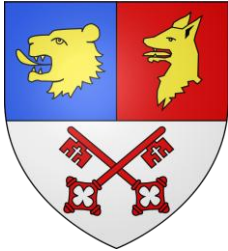
Proposition d'une réunion des associations pour étudier le projet.

13 – Questions diverses

- Vente du sectionnal du Bost réalisée le 18/11/2023 : OUI à l'unanimité pour l'achat par la congrégation KTL à 3€/m². Les habitants de la section se coordonnent pour un achat utile à la section (pilotage Michel Remy).
- Vœux du Maire : le 14 janvier.
- Véhicule communal : le Partner est en fin de vie, joint de culasse, vitres, portières... il faut prévoir son remplacement début 2024.
- Adressage : la pose des plaques est en cours.
- **Les personnes qui souhaitent un certificat d'adressage signé du Maire peuvent le demander en Mairie, on le leur transmettra.**

Ralentisseurs à Charinges :





COMMUNE DE BIOLLET- LOCATION DE LA SALLE DES FETES

CONTRAT D'ETAT DES LIEUX

Nom du locataire :
 Association :
 Location du au

Aucun matériel fourni ne doit sortir de la salle des fêtes.
Pour tout matériel cassé ou manquant à l'état des lieux de sortie : il sera facturé 1€ par matériel.
La salle doit être rendue propre, serpillères lavées.
MERCI

Matériel	Inventaire	Nombre fourni	Nombre restitué	Observations
assiettes	100	100		
verres ballon	100	100		
couverts	100	100		
flutes	21	21		
pichets plastiques	20	20		
planche a découper	1	1		
plats longs	5	5		
légumiers	5	5		
corbeilles osiers	7	7		
couteau à pain	1	1		
couteau à découper	1	1		
couteaux de service	3	3		
ustensiles plastiques	5	5		
sacs poubelle	1			
grande poubelle	1			
cafetières	3			
balais	3 pt/2gds 2 raclettes			
chariot +serpillère	2			
Tables nouvelles	26			
Tables anciennes	23			
Chaises	187			

Matériel	Etat avant location	Etat après location	observations
four (1)			
lave vaisselle (1)			
micro ondes (1)			
frigos (2)			
congélateur (1)			
Etat de la salle			
Etat des WC			
Scène : rideau....			
Percho (sur demande)			

Relevés électricité :

Forfait compris dans la location : 100 kWh du 01/05 au 31/10 et 200 kWh du 01/11 au 30/04
kWh supplémentaire facturé : 0,30€
Relevé à l'entrée :kWh / Relevé en
sortie :kWh
Dépassement de forfait : OUI / NON
Dépassement :kWh / Soit la somme due :€

Tarifs de location

Manifestation	Tarif Habitant de Biollet	Tarif habitant hors Biollet
Location privée repas...	80€	165€
Vin d'honneur	40€	95€
Associations de la commune	50€	
Location sono	35€	65€

Emprunts gratuits de tables et chaises (sous conditions)

	Nombre emprunté	Nombre rendu	Observations
Anciennes tables			
Chaises			

Le locataire déclare avoir lu les conditions de location de la salle des fêtes, valide l'état des lieux avant la location et s'engage à respecter les décisions suite à l'état des lieux de sortie.

A Biollet le :(en 2 exemplaires)

Le Représentant de la Commune

Le locataire